

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
DIRECTION DE L'INFORMATION  
LEGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix  
75727 – PARIS CEDEX 15



## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES N° 25 \_BAM\_078**

relatif à la

**Fourniture et livraison de films thermocollants  
DRY OFFSET, DIGITAL « qualité supérieure » et SOFT TOUCH pour le  
pelliculage de documents pour la direction de l'information légale et  
administrative**

Le présent du Cahier des Clauses Techniques Particulières comporte **6 feuillets**  
numérotés de 1 à 6

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

|               |                                                                |   |
|---------------|----------------------------------------------------------------|---|
| Article 1 :   | Objet des marchés                                              | 3 |
| Article 2 :   | Description du contenu des prestations                         | 3 |
| Article 2-1:  | LOT 1 - Poste n° 1 Film thermocollant dry offset brillant      | 3 |
| Article 2-2:  | LOT 1 - Poste n° 2 Film thermocollant dry offset mat           | 4 |
| Article 2-3:  | LOT 1 - Poste n° 3 Film thermocollant dry offset “soft touch”  | 4 |
| Article 2-4 : | LOT 2 - Poste n° 1 Film thermocollant digital brillant         | 4 |
| Article 2-5 : | LOT 2 - Poste n° 2 Film thermocollant digital mat              | 5 |
| Article 2-6 : | LOT 2 - Poste n° 3 Film thermocollant digital mat “soft touch” | 5 |
| Article 3 :   | Conditions d’utilisation des produits                          | 5 |
| Article 4 :   | Délais de livraison                                            | 6 |
| Article 4-1:  | Pénalités retard de livraison                                  | 6 |
| Article 4-2:  | Lieu de livraison                                              | 5 |

## CHAPITRE I – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

### ARTICLE 1 : OBJET DES ACCORDS-CADRES

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de films thermocollants non rétractables pour pelliculeuse afin d'effectuer les opérations de surfacage sur tous types de documents papiers. Ces impressions peuvent être imprimées en offset ou en impression numérique.

Le présent accord-cadre est alloti et décomposé comme suit :

Lot 1 : Fourniture et livraison de films thermocollants dry offset brillant et mat pour le pelliculage de documents.

- Poste 1 : Films thermocollants dry offset brillant d'une épaisseur de 24 microns (impression offset)
- Poste 2 : Films thermocollants dry offset mat d'une épaisseur de 27 microns (impression offset)
- Poste 3 : Films thermocollants dry offset "soft touch" d'une épaisseur de 32 microns (impression offset)

Lot 2 : Fourniture et livraison de films thermocollants digital brillant et mat pour le pelliculage de documents.

- Poste 1 : Films thermocollants digital brillant d'une épaisseur de 24 microns (impression numérique)
- Poste 2 : Films thermocollants digital mat d'une épaisseur de 27 microns (impression numérique)
- Poste 3 : Films thermocollant digital "soft touch" d'une épaisseur de 28 microns (impression numérique)

### ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU CONTENU DES PRESTATIONS

#### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

#### 2.1 – LOT 1 - Poste 1 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant dry offset brillant d'une épaisseur de 24 microns

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film dry offset brillant d'une épaisseur de 24 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats suivants :  
440 mm - 450 mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm
- La longueur de la bobine ne doit pas excéder 3000 mètres (film brillant, diamètre environ 330 mm) ; le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées.

## **2.2 – LOT 1 - Poste 2 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant dry offset mat d'une épaisseur de 27 microns**

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film dry offset mat d'une épaisseur de 27 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats ci-dessous mentionnés :  
440 mm - 450 mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm

La longueur de la bobine ne devra pas excéder 3 000 mètres (film mat, diamètre environ 340 mm), le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées.

## **2.3 – LOT 1 - Poste 3 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant dry offset « soft touch » épaisseur de 32 microns**

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film dry offset mat d'une épaisseur de 32 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats ci-dessous mentionnés :  
440 mm - 450 mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm

La longueur de la bobine ne devra pas excéder 3 000 mètres (film mat, diamètre environ 340 mm), le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées.

## **2.4 – LOT 2 - Poste 1 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant digital brillant d'une épaisseur de 24 microns**

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film digital brillant d'une épaisseur de 24 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats suivants :  
440 mm - 450 mm - 477mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm

- La longueur de la bobine ne doit pas excéder 3000 mètres (film brillant, diamètre environ 330 mm) ; le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées.

## **2.5 – LOT 2 - Poste 2 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant digital mat d'une épaisseur de 27 microns**

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film digital mat d'une épaisseur de 27 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats suivants :  
440 mm - 450 mm - 477mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm
- La longueur de la bobine ne doit pas excéder 3000 mètres (film brillant, diamètre environ 330 mm) ; le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées

## **2.6 – LOT 2 - Poste 3 : La fourniture et livraison d'un film thermocollant digital « soft touch » d'une épaisseur de 28 microns**

Le produit proposé doit présenter les caractéristiques techniques suivantes :

- Film digital mat d'une épaisseur de 32 microns.
- Les laizes utiles pour le film brillant doivent avoir les formats suivants :  
440 mm - 450 mm - 477mm - 490 mm - 500 mm - 510 mm - 680 mm
- La longueur de la bobine ne doit pas excéder 3000 mètres (film brillant, diamètre environ 330 mm) ; le diamètre interne du mandrin est de 75 mm.

La DILA demande au titulaire un film de qualité supérieure, surtout pour les travaux post-pelliculage, avec d'excellentes performances en matière d'adhérence. Il est nécessaire que ce film soit résistant au rainage et au pliage.

Les livraisons de films doivent être effectuées en palettes protégées.

### **En outre, chaque titulaire s'engage obligatoirement :**

- à fournir impérativement pour les fournitures concernées pendant toute la durée de validité de chaque lot du présent marché, les mêmes qualités de films thermocollants que les échantillons retenus.
- et à reprendre et échanger toute marchandise défectueuse dans un délai de 48h maximum sans supplément de coût à compter du jour de livraison.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS**

Les films dry offset brillant et mat, ainsi que les films digital brillant et mat sont destinés au surfacage des divers travaux après impression qui concerne principalement les couvertures, aux fins de leur conférer une présentation de qualité et une protection du papier contre les usages intensifs.

## **ARTICLE 4 : DÉLAIS DE LIVRAISON ET ECHANGES**

Pour tous les types de films, les délais de livraison sont ceux inscrits par le titulaire à l'annexe 2 à l'acte d'engagement du lot concerné de l'accord-cadre. Ces derniers ne sauraient en aucun cas excéder 7 jours ouvrés à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

Le titulaire s'engage à échanger les bobines de films commandées lorsque celles-ci sont déclarées non conformes et refusées par la DILA (qualité, enroulement, dégâts pendant le transport, etc.) dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la demande du représentant de l'acheteur.

### **4.1 Pénalités pour non-respect du délai de livraison**

Les pénalités sont renseignées à l'article 13.2 du CCAP.

### **4.2 Lieu de livraison**

Les fournitures constitutives du présent accord-cadre sont livrées sur le site Desaix de la DILA (au 11, rue Saint-Saëns - 75015 PARIS).

Indiquer obligatoirement : A l'attention de M. Pascal LEFEVRE.

Les plages horaires de livraison sont fixées du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les camions de livraison ne doivent pas dépasser deux essieux et 12 mètres de longueur.

## **ARTICLE 5 : SUIVI DU MARCHE**

Chaque année, le titulaire doit être en mesure de fournir les statistiques et historiques des commandes à la DILA, ainsi qu'une analyse des consommations

Les statistiques demandées comprennent à minima :

- Les consommations effectuées en comparaison avec les données des années antérieures,
- Le nombre d'interventions,
- Les dates d'interventions.

La transmission des statistiques de consommation se fera sur un fichier PDF.